

RÈGLEMENTS ET MODALITÉS DU CONCOURS LA CARTE DE NOËL RÉGIONALE, ÉDITION 2018

Concours

Le concours La carte de Noël régionale valorise d'année en année l'expression artistique dans La Jacques-Cartier et facilite l'accessibilité aux arts. Pour la 18^e édition, la MRC reconduit ce rendez-vous annuel avec les arts picturaux. Inscrivez-vous dès maintenant! Clôture des inscriptions et de dépôt des œuvres : 5 octobre 2018.

Seuls les finalistes préalablement sélectionnés par le jury seront convoqués à la soirée de remise de prix.

Éligibilité des participants

Seules les personnes de 5 ans et plus qui résident dans La Jacques-Cartier ou qui fréquentent un établissement scolaire du territoire peuvent s'inscrire.

Une seule inscription par personne est permise parmi les catégories suivantes :

Apprentis (5-7 ans) - Inscription individuelle;

Artistes en herbe (8-9 ans) - Inscription individuelle;

Artistes juniors (10-11 ans) - Inscription individuelle;

Jeunes talents (12-16 ans) - Inscription individuelle ou en groupe;

Artistes de loisir - Artistes de 17 ans et plus qui peignent dans le cadre de leurs loisirs sans toutefois en retirer de gains. Inscription individuelle;

Artistes initiés - Sans vivre de leur art, les artistes initiés peignent sur une base régulière et en retirent un gain, soit par la vente de leurs œuvres, soit par l'enseignement de leur art, soit par leur participation à des expositions ou à des symposiums. Inscription individuelle;

Service de garde - Regroupe les participants de 5 à 11 ans qui fréquentent un service de garde sur le territoire. Chaque organisation est en charge des inscriptions. Les œuvres peuvent être réalisées individuellement ou en groupe.

Inscription

L'inscription est obligatoire. Il y a deux façons de s'inscrire :

Par téléphone : 418 844-2160, poste 227;

En ligne : mrc.jacques-cartier.com.

Fin des inscriptions : 5 octobre 2018.

Éligibilité de l'œuvre

L'œuvre inscrite au concours doit respecter les critères suivants :

Thème :

L'œuvre doit représenter une scène hivernale ou de Noël.

Format :

L'œuvre originale, non encadrée, doit mesurer au minimum 5 pouces par 7 pouces.

La grandeur maximale doit être de 24 pouces par 36 pouces.

Les toiles sur cadre de bois (toiles d'artistes) sont privilégiées. Pour les aquarelles et le fusain, utiliser les supports usuels associés à ces techniques.

Seules les œuvres réalisées à l'aquarelle et au fusain doivent être encadrées.

Médiums :

Les médiums acceptés sont : acrylique, aquarelle, fusain, gouache, peinture à l'huile et à l'eau, pastel. Les collages et les techniques mixtes sont également acceptés.

Autres modalités :

Une seule œuvre par participant est acceptée.

Aucune reproduction ou modification d'une œuvre existante n'est permise.

Les œuvres inscrites aux éditions précédentes ne sont pas admissibles.

Les informations suivantes doivent paraître au dos de l'œuvre : nom du participant, numéro de téléphone, catégorie, titre de l'œuvre et médium utilisé.

L'œuvre doit être adéquatement protégée et remise dans un sac.

Ni la MRC de La Jacques-Cartier, ni la Municipalité où l'œuvre a été déposée ou exposée ne sont tenues responsables des dommages occasionnés par le transport, l'entreposage ou l'exposition de celle-ci.

L'œuvre est prêtée à la MRC de La Jacques-Cartier à compter de la date de dépôt jusqu'à la fin des activités entourant le concours La carte de Noël régionale 2018.

S'il est désigné grand gagnant du concours La carte de Noël régionale 2018, le participant consent à léguer son œuvre en permanence à la MRC de La Jacques-Cartier pour un montant de 250 \$.

Le participant autorise la MRC de La Jacques-Cartier à présenter et à exposer

publiquement l'œuvre inscrite au concours. Toutefois, la MRC ne s'engage pas à exposer l'ensemble des œuvres reçues.

La MRC de La Jacques-Cartier se réserve le droit d'utiliser et de modifier les images des œuvres inscrites au concours La carte de Noël régionale afin de promouvoir le concours à travers les outils jugés nécessaires.

Toute œuvre non récupérée après le 25 janvier 2019 pourrait être détruite par la MRC ou la Municipalité où la toile a été déposée.

Aucune toile ne sera retournée par la poste à son propriétaire.

Les frais afférents à la protection d'assurance, le cas échéant, sont à la charge des participants.

Le fait de s'inscrire au concours La carte de Noël régionale 2018 confirme que le participant accepte toutes les conditions de participation du concours.

Dépôt de l'œuvre

Au moment du dépôt, l'œuvre inscrite au concours doit être accompagnée du « Formulaire de dépôt d'une œuvre » disponible à mrc.jacques-cartier.com ou dans les différents points de dépôt suivants :

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

Centre Anne-Hébert, 22, rue Louis-Jolliet (secrétariat)

Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph :

Mairie de Fossambault-sur-le-Lac, 145, rue Gingras

Shannon :

MRC de La Jacques-Cartier, 60, rue Saint-Patrick

Saint-Gabriel-de-Valcartier :

Complexe municipal, 1743, boulevard Valcartier

Stoneham-et-Tewkesbury et Lac-Delage :

Service des loisirs et de la culture de Stoneham-et-Tewkesbury, 117, 1^{re} Avenue

Lac-Beauport :

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, 50, chemin du Village

Sainte-Brigitte-de-Laval :

Mairie de Sainte-Brigitte-de-Laval, 414, avenue Sainte-Brigitte

Date limite pour déposer son œuvre : 5 octobre 2018.

Sélection des œuvres finalistes

Les critères suivants s'appliquent pour la sélection des œuvres finalistes et lauréates :

- L'originalité : créativité, style personnel;
- La composition : dessin, visuel accrocheur, rythme, perspective;
- Les couleurs : jeu de couleurs, diversité, harmonies, ombres;
- La représentation d'une scène hivernale ou de Noël.

Le nombre de toiles finalistes est proportionnel au nombre de toiles inscrites par catégorie (maximum de 10 œuvres finalistes par catégorie). Il n'y a qu'un seul gagnant par catégorie.

La décision prise par le jury est sans appel.

Prix

Des prix en argent allant de 100 \$ à 300 \$ sont remis à un lauréat de chaque catégorie.

Les prix sont répartis de la façon suivante :

Apprentis (5-7 ans)	100 \$
Artistes en herbe (8-9 ans)	100 \$
Artistes juniors (10-11 ans)	100 \$
Service de garde	100 \$
Jeunes talents (12-16 ans)	150 \$
Artistes de loisir	250 \$
Artistes initiés	300 \$

Le grand gagnant se mérite un montant supplémentaire de 250 \$ pour l'acquisition de sa toile par la MRC et l'utilisation de son œuvre pour illustrer la carte de Noël remise aux principaux partenaires de la MRC.

Parmi les autres récompenses :

- Prix de participation;
- Exposition temporaire des œuvres finalistes;

- Publicité des lauréats dans les journaux de La Jacques-Cartier;
- Diffusion des œuvres gagnantes sur le site web de la MRC.

Dévoilement des finalistes et des lauréats

La liste des finalistes sera publiée sur le site web et la page Facebook de la MRC de La Jacques-Cartier à la mi-octobre.

Seuls les finalistes préalablement sélectionnés par le jury seront convoqués à la soirée de remise de prix prévu le 8 novembre prochain au Complexe municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier (1743, boulevard Valcartier).

Les lauréats du concours La carte de Noël régionale 2018 seront quant à eux dévoilés à l'occasion de cette soirée.

Renseignement

418 844-2160, poste 227 ou slaperriere@mrc.jacques-cartier.com.